

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 12 avril 2024

AGRICULTURE

Fonds d'urgence viticole 2024 : mises en paiement des aides de 3,2M€ dans le Var

Dans le cadre de la crise agricole, et en particulier de la crise traversée par la filière viticole à la suite des nombreux aléas climatiques et économiques (baisse importante des ventes de vins, inflation sur de nombreux intrants depuis 2022), le Gouvernement a annoncé le 5 février dernier la mise en place d'un fonds d'urgence viticole. L'enveloppe allouée pour le département du Var s'élève à 3,23 M€. Ce fonds d'urgence vise à soutenir les viticulteurs en difficulté, à travers une aide de trésorerie exceptionnelle.

Le préfet a organisé une concertation avec la profession agricole, dans le cadre de la cellule départementale d'accompagnement des agriculteurs en difficulté, pour identifier au mieux les viticulteurs en difficulté.

Ainsi les critères d'éligibilité et de priorisation des dossiers ont été définis ensemble :

- à savoir que l'aide s'adresse aux viticulteurs ayant des difficultés financières prévisionnelles liées à des pertes de récolte supérieures ou égales à 20 % en 2023 par rapport au dernier millésime normal en récolte ;
- les exploitants à titre principal et les sociétés dont au moins 50 % du capital est détenu par des exploitants à titre principal.

Au total, 296 dossiers ont été déposés, dont 199 dossiers sont éligibles au regard de ces critères.

Tous les dossiers sont mis en paiement depuis le 10 avril jusqu'au lundi 15 avril.

Service de la communication interministérielle de l'État en département